



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE DE
moncé-en-belin

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.

**Date de
convocation**
12/05/2026

**Date de
publication**
22/05/2026

**Nombre de
conseillers en
exercice**
27

Présents
22

Votants
26

Etaient présents : Charles MESNIL, Olivier GUYON, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Stéphanie GLINCHE, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Christophe COUTABLE, Catherine ZUCCHETTI, Damien VOSSAERT, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Claude LE BIHAN, Franck METEYER, Isabelle FONTAINE, Kevin LEGUILLON, Thomas TESSIER, Annie FRIMONT, David CAZIMAJOU (arrivée à 20h44), Séverine GESBERT, Angelo PEZANT, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Vincent DELAROCHE.

Excusés : Océane ARNAUD, Jean-François LAFFONT, Muriel HARDOUIN, Christine GALPIN.

Procurations : Océane ARNAUD à Olivier GUYON,
Jean-François LAFFONT à Anne PIDOUX,
Muriel HARDOUIN à Yves-Marie BONHOMME,
Christine GALPIN à Aurore BLOT.

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Chiraz FRANCHEQUEZ

- :- :- :- :- :- :-

Ordre du jour de la séance :

- 1° Installation de Monsieur Angélo PEZANT conseiller municipal
- 2° Approbation du Procès-verbal de la séance précédente
- 3° Restauration scolaire : modification du règlement intérieur des restaurants scolaires et approbation des tarifs 2026/2027
- 4° Orthophoniste : location d'une partie du cabinet médical à Madame Lisa MILCENT
- 5° Personnel Communal :
 - 5/A – Création de deux postes d'Adjoint d'animation contractuel pour le restaurant scolaire de l'école maternelle à temps non complet
 - 5/B – Création de deux postes d'Adjoint d'animation contractuel pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire à temps non complet
 - 5/C – Adhésion au dispositif de signalement proposé par le Centre de Gestion de la Sarthe
- 6° Médiathèque municipale :
 - 6/A – Régulation des collections de la médiathèque municipale
 - 6/B – Organisation d'une braderie

- 6/C – Charte de coopération collaborateur occasionnel bénévole
- 7° Urbanisme : cession d'une parcelle complémentaire à la société JP Immobilier et déclassement des parcelles du domaine public
- 8° Marché de curage et de débroussaillage des fossés : choix des entreprises
- 9° Constitution des commissions communales (annule et remplace la délibération n° 42/2026)
- 10° Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 11° Décisions prises par délégation du Maire
- 12° Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire une minute de silence en hommage à Monsieur Bernard RIFFAUD, décédé, ancien conseiller municipal sur la commune de Moncé en Belin de 2008 à 2014.

50

**INSTALLATION DE MONSIEUR ANGELE PEZANT
Conseiller municipal**

A la fin de la séance du 2 avril 2026, le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission de Madame Valérie DESHAIES.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de la liste menée par Thomas TESSIER.

Monsieur Angelo PEZANT ayant accepté de siéger au conseil municipal, le Conseil Municipal prend acte de son installation.

51

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ Approuve le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026.

Ne participe pas à ce vote : Christine GALPIN.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

52

RESTAURATION SCOLAIRE
Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires
et approbation des tarifs 2026/2027

Conformément à l'article L 2544.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Chiraz FRANCHEQUEZ rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs des repas appliqués pour l'année scolaire 2025/2026 et propose de maintenir les tarifs pour la rentrée scolaire 2026/2027, mais aussi de ne pas modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire comme évoqué lors de la commission scolaire du lundi 4 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le règlement tel qu'annexé,
- ✓ Fixe pour la rentrée scolaire 2026/2027, le prix des repas suivants :

Catégories de rationnaires	Année scolaire 2026/2027
Repas de l'Ecole Maternelle et Elémentaire	4.87 €
Repas pour les adultes	6.49 €
Repas enfant majoré	6.33 €

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Monsieur le Maire : les coûts ont un peu diminué au printemps et un peu augmenté à la fin de l'année dernière. C'est donc à peu près stable. La proposition que fait Chiraz est de maintenir quelque chose de cohérent. On n'avait pas non plus suffisamment de recul par rapport à l'année scolaire pour pouvoir dire on augmente ou on baisse.

53

ORTHOPHONISTE
Location d'une partie du cabinet médical à Madame Lisa MILCENT

Vu la délibération du 25 août 2025 sur l'approbation du contrat d'engagement professionnel entre la commune et Madame Lisa MILCENT.

Vu le contrat d'engagement professionnel signé entre les deux parties le 25 août 2025.

Considérant que Madame Lisa MILCENT occupera une partie du cabinet médical situé à la Massonnière, soit environ 62.5 m² à compter du 1^{er} août 2026.

Monsieur Yves-Marie BONHOMME propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant de son loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** de louer à Madame Lisa MILCENT la deuxième partie du cabinet médical situé à la Massonnière pour l'exercice de son activité médicale.

- ✓ **Précise** que la durée du bail est convenue à compter du 1^{er} août 2026 pour une durée de 5 ans, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce document,
- ✓ **Indique** que le bail professionnel sera établi par Maître CHORIN.
- ✓ **Fixe** le loyer mensuel à 447.13 € par mois et révisable chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail.
- ✓ **Précise** que ce local est loué nu, non aménagé et sans TVA.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

54/A

PERSONNEL COMMUNAL
Création de deux postes d'Adjoint d'animation contractuel
pour le restaurant scolaire de l'école maternelle à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le service des enfants sur le temps du midi à compter du 1er septembre 2026 à l'école maternelle « Les Capucines ». Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er septembre 2026 pour l'année scolaire, deux emplois non permanents sur le grade d'Adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 6/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **De créer** deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint d'Animation pour effectuer les missions énumérées ci-dessus pour donner suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 6/35^{ème}, à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au 4 juillet 2027.
- ✓ La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- ✓ La dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question d'Annie FRIMONT : la personne qui part en retraite va-t-elle être remplacée ?

Réponse d'Olivier GUYON : la personne qui part en retraite, dans un premier temps, ne va pas être remplacée puisque ce sont 2 animateurs qui vont les aider sur la partie pause méridienne. Après, sur le temps de classe, il avait été évoqué avec les maitresses de maternelle, que ce soit une ouverture de classe ponctuelle l'année prochaine, qui serait susceptible d'être refermée l'année suivante. Cela veut dire qu'il faudrait engager une ATSEM pour avoir une baisse des besoins l'année suivante. Quid après de l'emploi de cette ATSEM ? Elle ne sera donc pas remplacée pour l'instant.

Intervention de Monsieur le Maire : on peut rappeler les effectifs de l'école. Aujourd'hui, on est à 128 élèves. À l'horizon 2027-2028, on va descendre à 70-75 élèves à l'école maternelle. Il y a donc une forte chute de fréquentation de l'école maternelle. Il y a une activité sur la première année, mais on n'a pas d'indices nous permettant de penser que nous allons avoir des rentrées, de nouveaux arrivants sur la commune dans les prochains mois, dans les prochaines années. C'est de l'argent public qui est engagé à un recrutement sur une personne sur une année mais l'année suivante, on n'aura pas de visibilité et pas d'activité pour cette personne-là, ça paraît délicat.

PERSONNEL COMMUNAL

54/B

Création de deux postes d'Adjoint d'animation contractuel pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir deux animateurs complémentaires à l'équipe communautaire mise en place, afin d'assurer la surveillance des enfants à l'école élémentaire « Les Coquelicots » sur le temps du midi, à compter du 1er septembre 2026.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er septembre 2026 pour l'année scolaire, deux emplois non permanents sur le grade d'Adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 8/35^{ème}. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ *De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint d'Animation pour effectuer les missions énumérées ci-dessus pour donner suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8/35^{ème}, à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au 4 juillet 2027.*
- ✓ *La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.*
- ✓ *La dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026.*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

PERSONNEL COMMUNAL

54/C

Adhésion au dispositif de signalement proposé par le Centre de Gestion de la Sarthe

EXPOSÉ

Les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte

d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif comprend trois étapes successives :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins ;*
- L'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;*
- L'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.*

Le Code général de la fonction publique prévoit que cette mission peut être confiée au Centre de gestion.

Dans le cadre leur coopération régionale, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mutualiser la mise en œuvre du dispositif de signalement. Ils s'appuient pour ce faire sur un prestataire garantissant la facilité d'accès, un traitement et un accompagnement experts des signalements et de leurs auteurs et une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les centres de gestion et l'accompagnement prévu par le dispositif en direction des agents.

Dans le cadre d'un groupement de commande dont le Centre de gestion de Loire-Atlantique est le coordonnateur, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont ainsi confié la mise en œuvre du dispositif de signalement à l'entreprise QUALISOCIAL pour une première période courant jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029. En tant que coordonnateur de ce groupement, le Centre de gestion de la Loire-Atlantique porte la responsabilité juridique et financière de ce marché.

L'adhésion au dispositif régional de signalement est ouverte à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées adhérentes au socle commun des cinq départements de la région des Pays de la Loire pour la durée de ce marché.

Dans le cadre du lancement du dispositif régional de signalement et à l'initiative de la conférence des Présidences de la coopération régionale, il ne sera procédé dans un premier temps à aucune facturation des prestations proposées aux adhérents.

Au regard de l'évaluation du dispositif, un tarif spécifique pourra être arrêté et révisé chaque année à compter de l'exercice 2027. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la présente convention.

DÉLIBÉRÉ

VU :

- le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 135-6 et L. 452-43,*
- le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,*

- *l'arrêté du 6 mars 2026 du Président du Centre de gestion de la Sarthe portant mise en place du dispositif de signalement pour les collectivités et établissements publics de son ressort,*
- ***Pour les collectivités relevant du CST départemental : l'information préalable du Comité social territorial départemental en date du 8 janvier 2026***

L'assemblée :

- ***Approuve l'adhésion de la commune de Moncé en Belin au dispositif de signalement assuré par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de gestion de de la Loire-Atlantique ;***
- ***Autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la Sarthe.***

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

55/A

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
Régulation des collections de la médiathèque municipale
(annule et remplace la délibération du 29 juin 2022)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Médiathèque municipale, Madame Chiraz FRANCHEQUEZ propose de définir comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque municipale, à savoir :

- ✓ *mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;*
- ✓ *nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux, associations ayant des actions humanitaires et culturelles, local jeunes ou périscolaire intercommunale...), de mettre à la disposition des gens une valise constituée d'ouvrages à l'extérieur de la Bibliothèque ou à défaut détruits et si possible, valorisés comme papier à recycler ;*
- ✓ *de fixer le prix de vente des livres désherbés à 1 € le livre quel qu'il soit, et 1 € les 5 magazines*

Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

Pour procéder à ces opérations, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Manon GESLIN Adjoint du patrimoine pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Valide les critères et les modalités d'élimination des ouvrages définis ci-dessus ;*
- ✓ *Désigne Madame Manon GESLIN pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections.*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question de David CAZIMAJOU : a-t-on le droit de recevoir de l'argent ? Comment ça se passe ? J'ai cru comprendre qu'on ne pouvait pas recevoir d'argent comme ça.

Intervention d'Annie FRIMONT : avec une régie de recettes ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui, c'est par le biais d'une régie de recettes où les agents nommés peuvent encaisser de l'argent.

55/B

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
Organisation d'une braderie

Afin de permettre à Madame Manon GESLIN, responsable de la Médiathèque municipale, d'installer une braderie le samedi 27 juin 2026, en extérieur, sur la plaine du Val'Rhone, Madame Chiraz FRANCHEQUEZ propose aux membres du conseil municipal de fixer les conditions d'organisation de cette journée et d'autoriser Madame Manon GESLIN à vendre des livres et magazines désherbés.

Braderie « Médiathèque Municipale »

Jour : le samedi 27 juin 2026

Lieu : plaine du Val'Rhone

Durée : de 9 h à 15 heures

Participants à la vente : agents et bénévoles de la médiathèque

Objets : ouvrages désherbés (livres et magazines)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Valide l'organisation de la braderie le samedi 27 juin 2026.*
- ✓ *Autorise Madame Manon GESLIN à déposer au nom de la commune une demande de vente au déballage.*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Stéphanie GLINCHE : il y a vraiment beaucoup de livres à vendre ? De 9h00 à 15h00 ?

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : il y a environ 150 livres à vendre. L'amplitude de 9h00 à 15h00 permettra aux personnes de pouvoir venir. Cela va aussi créer une animation.

Question de Stéphanie GLINCHE : les particuliers peuvent-ils venir vendre ?

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : non pas cette fois-ci, c'est uniquement la médiathèque qui vend mais on pourra peut-être envisager, à l'avenir, l'évènement différemment si tout le monde est d'accord.

Intervention de Monsieur le Maire : il faut savoir qu'ils seront seuls à vendre des livres ce jour-là sur la plaine du Val'Rhone. C'est toute la difficulté de l'exercice, mais c'est une première. Je te rejoins aussi, 9h - 15h, c'est peut-être large. La réflexion qu'on se faisait c'est, si la première heure les livres sont vendus, qu'est-ce qu'on fait après. Après c'est modulable, c'est une proposition qui est faite par la médiathèque, on peut proposer des variantes. Si vous avez calculé, vous verrez que le chiffre d'affaires de la journée c'est 150 € maximum. Je ne sais pas si on peut encaisser des dons, je ne suis pas sûr.

Question de Jean-Michel PARISOT : les livres non vendus pourront-ils être mis dans les boîtes à livres ?

Réponse de Monsieur le Maire : Ça peut être une solution.

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : les non vendus sont donnés à des associations.

55/C

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
Charte de coopération collaborateur occasionnel bénévole

La médiathèque constitue un service public mettant à la disposition de ses utilisateurs des collections et des services variés. Pour accomplir ces missions, Madame Chiraz FRANCHEQUEZ soumettra aux membres du Conseil Municipal une charte de coopération visant à formaliser l'intervention des bibliothécaires bénévoles.

Cette charte a été présentée par Madame Manon GESLIN, médiathécaire, à l'ensemble des bénévoles.

Monsieur le Maire propose de mettre en place cette charte de coopération jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ✓ **Adopte** cette charte de coopération collaborateur, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

56

URBANISME

**Cession d'une parcelle complémentaire à la société JP Immobilier
et déclassement des parcelles du domaine public**

Dans le cadre du projet de lotissement « Hameau Bois Raymond » réalisé par la Société JP Immobilier, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du bornage de la parcelle section AO numéro 286, il a été constaté que la parcelle section AO n° 285 avait été oubliée dans la rédaction de la délibération du 8 décembre 2025.

En conséquence et à la demande de Maître CHORIN, Monsieur le Maire propose de rectifier cet oubli et propose la cession de la parcelle section AO n° 285 au profit de la Société JP Immobilier, au prix de 16 € HT/m² et demande au Conseil Municipal de l'autoriser au déclassement des deux parcelles du domaine public afin de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Vu l'avis des domaines du 28 octobre 2022 prorogé le 10 mars 2025,

Vu la délibération du 8 décembre 2025,

Vu la promesse unilatérale d'achat signée le 19 mars 2026,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** à la cession de la parcelle cadastrée section AO n ° 285 d'une surface de 679 m² au prix fixé par les domaines, à savoir 16 € HT/m².
- ✓ **Dit** que ces deux parcelles feront l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public pour être intégrées dans le domaine privé de la commune de Moncé en Belin.
- ✓ **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents y afférents.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question d'Annie FRIMONT : y aura-t-il toujours des bassins de rétention ?

Réponse de Monsieur le Maire : on n'est pas sur une zone humide sur cette parcelle, il ne me semble pas qu'il soit prévu un bassin de rétention.

57

**MARCHÉ DE CURAGE ET DE DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS
Choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention de groupement de commandes passée pour l'entretien des abords de la voirie et le curage des fossés.

Les communes associées à ce groupement sont les communes suivantes : Ecommoy, Laigné-St-Gervais, Marigné Laillé, Moncé en Belin, Saint Biez en Belin, Saint Ouen en Belin, Teloché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Une consultation a été engagée par la commune de Laigné-St-Gervais, désignée coordonnateur du groupement.

*Le marché est conclu pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.
Considérant le rapport d'analyse des offres présenté par le coordonnateur du groupement de commandes, Monsieur le Maire propose de retenir :*

Lot n° 1 - Curage : l'entreprise BARDET

Prix unitaires au mètre linéaire

Entreprises	Désignation des travaux	Unité	Prix HT	Prix TTC
BARDET	Curage des fossés sans évacuation	mètre	0,40 €	0,48 €
	PSE 1 : évacuation dans la commune	mètre	0,50 €	0,60 €
	PSE 2 : évacuation définie par l'entreprise	mètre	0,55 €	0,66 €
	PSE 3 : collecteurs avec évacuation	mètre	1,40 €	1,68 €
	PSE 4 : débermage sans évacuation	mètre	0,30 €	0,36 €

Lot n° 2 - Débroussaillage : l'entreprise LEVEILLÉ

Prix unitaires

Entreprises	Désignation des travaux	Unité	Prix HT	Prix TTC
LEVEILLÉ	Débroussaillage des fossés en bordure de route	km	249,00 €	298,80 €
	PSE 1 : fauchage des bernes	km	49,00 €	58,80 €
	PSE 2 : passage du lamier	heure	129,00 €	154,80 €
	PSE 3 : passage du sécateur	heure	99,00 €	118,80 €
	PSE 4 : Débroussaillage avant curage annuel	heure	96,00 €	115,20 €
	PSE 5 : débroussaillage des collecteurs	heure	96,00 €	115,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Retient l'entreprise BARDET pour le curage des fossés et le PSE 2 : évacuation définie par l'entreprise et l'entreprise LEVEILLÉ pour le débroussaillage des fossés en bordure de route selon les conditions définies ci-dessus.*

✓ *Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement établis avec ces deux entreprises.*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Thomas TESSIER : *lors du mandat précédent, en décembre ou janvier, je crois que nous l'avons déjà voté pour 4 ans ce programme. On avait déjà le mètre linéaire.*

Réponse de Sophie CANARELLI : *un programme de travaux a été défini sur 4 ans, avec tous les mètres linéaires concernés. Il s'agit là de choisir les entreprises retenues dans le cadre du marché.*

Question de Thomas TESSIER : *c'est effectif à partir de quand ?*

Réponse de Monsieur le Maire : *c'est un marché conclu sur une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.*

Intervention de Christophe COUTABLE : *en 2026, pour le curage, il est prévu La Ronceraie, route des Bois, chemin des Grandes Maisons, route de Guécélard, La Belle Étoile, route du Lude et rue du Belinois. Le débroussaillage est fait tous les ans, les agents de la commune passent avec le tracteur et la débroussailleuse avant de faire le curage.*

Question de Séverine GESBERT : *si le débroussaillage est déjà fait par la commune, pourquoi on reprend une entreprise pour faire le débroussaillage ?*

Réponse de Monsieur le Maire : *la commune a du matériel pour le faire. Certaines portions sont faites par les agents de la commune.*

Réponse de Christophe COUTABLE : *sur les petites routes et les chemins, c'est la commune qui fait le débroussaillage car les entreprises ont du matériel trop gros pour le faire, ça ne passe pas.*

Question de Séverine GESBERT : *d'où viennent les entreprises ?*

Réponse de Monsieur le Maire : *l'entreprise BARDET vient de Vaas et l'entreprise LEVEILLÉ de Louplande.*

58

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES
(annule et remplace la délibération n° 42/2026)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de constitution des commissions étudié par la municipalité. Il expose le rôle de chacune des commissions et invite les conseillers à se prononcer sur cette répartition.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

Commission voirie, espaces verts, et matériel :

Missions :

- *Espaces verts, naturels et forestiers*
- *Voirie, sécurité routière, propreté urbaine*
- *Réseaux, éclairage urbain*
- *Parcs et jardins*
- *Gestion du cimetière (entretien)*
- *Déplacements doux*
- *Eco citoyenneté, éco-pâturage*
- *Biodiversité*
- *Gestion du matériel communal*

Membres :

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Christophe COUTABLE*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Isabelle FONTAINE*
- *Claude LE BIHAN*
- *Yves-Marie BONHOMME*
- *Catherine ZUCCHETTI*
- *Annie FRIMONT*
- *Thomas TESSIER*

Aucun changement

Commission Développement économique et de la Santé :

Missions :

- *Développement économique et promotion du territoire*
- *Aider à l'accueil, l'accompagnement et le soutien à l'implantation de nouvelles entreprises ou des structures associatives qui interviennent ou ont vocation à intervenir dans le secteur économique ou touristique*
- *Aider au développement des structures économiques existantes*
- *Mobilité*
- *Relations aux artisans et PME*
- *Promotion du monde agricole et équins*
- *Développement de l'offre médicale*

Membres :

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Yves-Marie BONHOMME*
- *Jean-François LAFFONT*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Olivier GUYON*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Anne PIDOUX*
- *Thomas TESSIER*
- *Angelo PEZANT remplace Valérie DESHAIES*
- *Annie FRIMONT*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Affaires scolaires :

Missions :

- Être en contact avec les enseignants et parents d'élèves
- Relations et partenariat avec l'amicale des écoles
- Relations et partenariat avec la médiathèque
- Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes
- Restauration scolaire – charte de proximité
- Mise en place et gestion du conseil jeunes

- Membres :*
- Charles MESNIL, Maire
 - Chiraz FRANCHEQUEZ
 - Jean-François LAFFONT
 - Catherine ZUCCHETTI
 - Franck METEYER
 - Aurore BLOT
 - Kévin LEGUILLON
 - David CAZIMAJOU
 - Séverine GESBERT

Aucun changement

Commission bâtiment, renouvellement urbain :

Missions :

- Entretien courant des bâtiments communaux, infrastructures sportives
- Préservation et valorisation du patrimoine
- Elaboration de projets de rénovation ou de construction de nouveaux bâtiments
- Suivi des différents contrats de maintenance dans les locaux
- Transition énergétique
- Sécurité

- Membres :*
- Charles MESNIL, Maire
 - Jean-Luc BEUCHER
 - Christophe COUTABLE
 - Claude LE BIHAN
 - Sylvie DUGAST
 - Vincent DELAROCHE
 - Thomas TESSIER
 - Annie FRIMONT

Aucun changement

Commission Finances :

Missions :

- *Programmation budgétaire*
- *Etablissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi*
- *Etude des leviers pour des économies budgétaires*
- *Négociation des taux bancaires*
- *Communication des données budget de la ville auprès des Moncéens*

Membres :

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Olivier GUYON*
- *Océane ARNAUD*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Yves-Marie BONHOMME*
- *Sylvie DUGAST*
- *Christophe COUTABLE*
- *Stéphanie GLINCHE*
- *Thomas TESSIER*

Aucun changement

Commission Urbanisme :

Missions :

- *Etudier tous les problèmes liés à l'urbanisation du village*
- *Application du PLUI*
- *Aménagement durable du territoire*
- *Développement des logements sociaux*

Membres :

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Océane ARNAUD*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Aurore BLOT*
- *Isabelle FONTAINE*
- *Thomas TESSIER*
- *Vincent DELAROCHE*
- *Angelo PEZANT remplace Valérie DESHAIES*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Fêtes et Cérémonies et Associations culturelles et sportives :

Missions :

- *Organiser, préparer et suivre le déroulement des manifestations festives et commémoratives sur la commune*

- Liens intergénérationnels
- Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes
- Relations et partenariats avec les associations sportives, le jumelage.....

Membres : - tout le conseil municipal

Aucun changement

59

**DÉSIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux soit avant le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote à main levée) :

Article 1 : de dresser la liste de 32 noms ainsi qu'il suit :

1. GUIET Jacques
2. LOISEAU Françoise
3. LECOQ Didier
4. BROU Jacqueline
5. DESILLE Claude
6. QUEUIN Annie
7. GALPIN Michel
8. GEORGES Philippe
9. FEUFEU Claude
10. GANDINI Charlène
11. ALLIOUX BROCHERIEUX Marie
12. BELLANGER Jean-Louis

13. FRESLON Michel
14. SERGENT Micheline
15. CHAVEROUX Jean-Marc
16. GY Dominique
17. CAZIMAJOU David
18. PARISOT Jean-Michel
19. BLOT Aurore
20. FRANCHEQUEZ Chiraz
21. GLINCHE Stéphanie
22. FONTAINE Isabelle
23. HAUTREUX Franck
24. LEPROUT Jean-François
25. .
26. .
27. .
28. .
29. .
30. .
- 31.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Sophie CANARELLI : la commission a pour but d'étudier toutes les modifications qu'il y a pu avoir sur des changements au niveau des maisons. La base principale reste les permis de construire. Elle se réunit une fois par an pour évaluer le niveau d'imposition des maisons. Ils ont toujours une réflexion qui est initiée par rapport aux permis de construire. Lorsque vous déposez un permis de construire, et bien souvent, il est étudié sur quel classement la construction est située.

60

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération le 2 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Comptabilité :

- *La liste de tous les engagements jusqu'au 12 mai 2026.*

Urbanisme :

- *Liste des Déclarations d'Intention d'aliéner pour les immeubles*

Monsieur le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

<i>Dates</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>Adresses</i>
04/03/2026	AO 378 / AO 380	La massonnière
26/03/2026	AH 3540	8 bis chemin des Friches
26/03/2026	AN 871	8 cours de la Lirette
26/03/2026	AN 854/AN 870/AN 883	10 cours de la Lirette
17/04/2026	AS 201	19 allée de la Chesnaie
17/04/2026	AN 170	2 rue de la Berthelière
23/04/2026	AN 001	La massonnière
23/04/2026	OA 631	19 route de Laigné
23/04/2026	AN 101	19 boulevard E. Horton
23/04/2026	AK 158 / AK 166 / AN 172	26 Ter route des Renaudes
23/04/2026	AK 161	6 impasse du Long Riage
23/04/2026	AD 007	36 rue du Belinois

• **Liste des achats ou renouvellement de concession :**

<i>DATE</i>	<i>ACHAT OU RENOUVELLEMENT</i>	<i>PRIX</i>
01/04/2026	Renouvellement concession Carré 4 empl. 256	280 €
05/04/2026	Renouvellement concession Carré 5 empl. 137	280 €

• **Liste des conventions signées :**

29/04/2026	Convention temporaire d'occupation du domaine public entre la commune et Monsieur Jean-Marc VALLUET boucherie ambulante
07/05/2026	Convention d'occupation précaire et révocable rencontre sportive 26, 27 et 28 juin 2026 (24 heures football)

Question de Thomas TESSIER : j'ai regardé dans le mail de convocation, il n'y avait pas les DIA.

Réponse d'Olivier GUYON : les DIA sont bien présentes, elles sont en page 3 des décisions prises par délégation.

61

QUESTIONS DIVERSES

Faits marquants présentés par les élus

Tour de table des adjoints sur les actions menées depuis les élections

Intervention d'Olivier GUYON : c'est une information qui me concerne parce que, comme je suis vice-président de la Communauté de communes au titre de la petite enfance jeunesse, comme vous le savez, il va y avoir le déménagement du dortoir à l'école maternelle. Le déménagement va avoir lieu ce mercredi. Pour ceux qui connaissent l'école, à côté de la classe de Madame FLEURY, là où était Valérie auparavant, c'est aujourd'hui le lieu dans lequel les

ATSEM déjeunent le midi, et c'est une salle qui sert aussi à faire d'autres réunions. Ce lieu-là va être investi par la périscolaire. Les enfants vont être installés dans cette classe, et, une fois qu'ils auront déjeuné, ils iront dans une autre salle qui sera entre la classe de Virginie et Amanda. Les enfants vont pouvoir cheminer, traverser la salle de motricité pour aller au dortoir, à côté des premières salles, au fond du couloir à gauche. Le début des travaux devrait débiter au premier juin.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : je suis en phase d'appréhension. Je suis allé suivre les travaux pour le local jeunes, sous l'égide de la communauté de communes. J'ai participé au passage des experts concernant le litige avec la boulangerie GLINCHE. On était dans l'attente de comptes rendus des experts, mais on les a reçus aujourd'hui. Je suis le lancement des travaux de l'école maternelle avec les déménagements. On a quelque chose de prévu pour les travaux sur le stade. On regarde ce qu'il en est. Je suis en train de faire des recherches de subventions départementales là-dessus. J'ai peut-être trouvé quelque chose. Il y a d'autres travaux en attente, par exemple le portail du cimetière qui aurait dû être fait depuis un certain temps. Je vais relancer l'entreprise et puis Otis pour l'amélioration de l'ascenseur du Val'Rhone. On a eu un petit désagrément le dimanche 10 mai, avec pas mal d'eau, ça tombe bien, j'étais d'astreinte. J'ai été faire un petit tour de la commune. Il y avait un peu d'eau mais pas d'arbre tombé. Le soir, on a vu que les ateliers communaux avaient pris l'eau, donc on a fait ce qu'on a pu. Le lendemain, l'école maternelle aussi avait pris l'eau. Avec le personnel des ateliers, on a fait ce qu'il faut pour pouvoir dégager tout ce qui était abîmé. L'école a été fermée le 11 et 12 mai et nous avons effectué des travaux de sécurité en attendant pour pouvoir ouvrir le 18 mai. Un expert est passé et a validé le travail qu'on a fait. On fera en 2 phases de paiement, la phase nettoyage et investissement pour mettre des bâches pour que l'école puisse ouvrir. Et il y aura une seconde opération qui sera faite par séquence avec la remise en état des plafonds, c'est-à-dire la laine de verre et les plaques de plafond. Tout ça sera fait en régie par nos agents municipaux.

Intervention de Monsieur le Maire : pour les 2 interventions dans les ateliers municipaux et l'école dont Jean-Luc parlait, c'était quand même pas mal de temps passé avec des gros dégâts parce que les dalles sont tombées, les isolants sont tombés aux ateliers municipaux. La problématique est la même qu'on a connu sur la boulangerie, c'est-à-dire que la taille des chenaux n'est pas compatible avec le volume d'eau qui est tombé ce jour-là, donc tout a débordé à l'intérieur. Je pense, Yves-Marie tu me diras, qu'on a vu que ça avait déjà dû avoir lieu parce qu'il y a des endroits où les dalles étaient déjà tombées, on ne les a pas retrouvées. Les dalles de laine de verre étaient totalement imprégnées d'eau, avec un poids bien évidemment conséquent. Tous les placos étaient recouverts d'eau, les néons étaient pleins d'eau. Donc bien évidemment, il n'y a plus de courant. C'était assez compliqué. Je pense que lorsque l'expert va passer, il va y avoir pas mal de travaux à prendre en compte.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : depuis le début du mandat, il y a eu pas mal de rebondissements. On a commencé avec les mouvements de grève pour éviter une fermeture de classe et demander une ouverture de classe. Pour l'instant, les 2, c'est non, hélas. On verra si à la rentrée de septembre, on a la chance d'avoir une ouverture de classe en maternelle. Si c'est le cas, tant mieux parce que l'infrastructure le permet, si ce n'est pas le cas, on fera sans. Il y a eu la fermeture effectivement de l'école maternelle sur les 2 jours et on a eu de la chance parce

que c'était la plus petite semaine. Et puis on a eu pas mal de rendez-vous avec Madame CHEMIN et Madame PIRONNEAU, et surtout Madame CHEMIN par rapport à l'ATSEM, au dortoir, et à d'autres points. Tout est en train de se mettre en place petit à petit. En tout cas, c'est vrai qu'à la commission, on est resté un peu plus de 04h00 de temps, il y avait pas mal de sujets. Et puis on va surtout s'attaquer prochainement à la potentielle végétalisation des cours d'école. Ça va être un sujet très intéressant et on verra avec les différents services de la commune.

Intervention de Monsieur le Maire : on s'est aussi mobilisés pour aller en préfecture pour manifester sur les fermetures de classes. On a fait des courriers à la DASEN, on a essayé de défendre les écoles au maximum. Alors c'est vrai, c'est ce que je disais tout à l'heure, on n'a pas les arguments qui vont en notre faveur avec des effectifs qui chutent. Malgré tout, pour la rentrée prochaine, il y a quand même un besoin d'une ouverture de classe supplémentaire. A priori, aujourd'hui, ce n'est pas validé. Il n'y a pas beaucoup de chances que ça le soit, mais en tout cas, on va se battre jusqu'en septembre pour pouvoir faire en sorte que l'enseignement puisse être fait de manière correcte pour l'année prochaine sur l'école maternelle avec pas trop d'effectifs dans les classes. Ce sont les services de l'État qui décident sur ces points-là.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : en ce qui me concerne, dans le domaine du commerce et de la santé, vous avez pu le constater, la venue du boucher le jeudi et le samedi matin. Il est fort content de sa venue et je pense que, pour être resté un petit moment avec les habitants et en contact avec eux, tout le monde était très satisfait de sa venue. Je crois que ça pallie un manque. Dans le domaine du commerce et de l'entrepreneuriat, au niveau de la commune, on va constituer avec ces forces-là, une association de tous les commerçants, artisans, industriels, services pour pouvoir faire une force économique et une force d'échange où les gens vont pouvoir partager des points de vue et peut être, en même temps, proposer aux habitants de Moncé des solutions. Il faut faire l'inventaire de toutes les entreprises pour pouvoir les inviter à une réunion. Dans le domaine médical, vous savez qu'on a une carence au niveau d'un médecin généraliste. C'est quelque chose qui est, à court terme, pas envisageable, mais à moyen terme, on a une solution qui s'offrirait à nous. Quand je dis à moyen terme, c'est une solution qui arriverait d'ici 3 ans ou 4 ans. Ça ne résout pas le problème immédiat. C'est pour ça que je suis allé visiter des solutions, dont la fameuse box médicale qui est un système palliatif à l'absence de médecin. Il va falloir qu'on étudie ce que l'on peut mettre en place dans les mois à venir pour réussir à pallier ce manque de médecins, localement. On en a parlé tout à l'heure, l'orthophoniste arrive au mois d'août, c'est une bonne nouvelle parce qu'elle est fortement demandée sur le secteur. Et, déjà aujourd'hui, certains voudraient déjà prendre rendez-vous. Autrement, on a d'autres projets en cours, d'autres réunions avec Charles prochainement pour d'autres sujets, mais on reviendra là-dessus dans une réunion de la commission qu'il faudrait que l'on puisse faire dans le courant du mois de juin. Ça serait bien dans la première quinzaine du mois de juin, sachant que moi je ne suis pas trop disponible. Je vais faire un WhatsApp qui permettra aux uns et aux autres de se positionner sur le moment ou le créneau le plus favorable pour qu'on puisse se retrouver et puis qu'on puisse redévelopper ces sujets-là. Je suis prêt à répondre aux questions s'il y en a.

Intervention de Christophe COUTABLE : pour la voirie, je fais le tour de la commune, je découvre les trous, ce qu'il y a à faire, ce qui n'est à pas faire. Si vous voyez des choses à faire,

n'hésitez pas à nous prévenir par le biais d'une petite photo, ce qui peut nous permettre d'avancer un peu plus vite. Au niveau des espaces verts, on est en train de faire toutes les plantations pour embellir la commune. On a également acheté une désherbeuse pour faire les bordures de trottoir, enlever l'herbe, elle doit arriver cette semaine ou début de semaine prochaine. Au niveau de la Belle Étoile, il y a des travaux du SIDERM puisque les réseaux passaient dans le milieu du rondpoint, donc s'il y avait une fuite, ça bloquait tout le rondpoint. Ils sont en train de tout refaire. Il y a également les expertises suite à des accidents boulevard des Avocats.

Intervention de Sylvie DUGAST : on a fait la cérémonie du 8 mai qui s'est bien déroulée, merci à toutes les personnes présentes pour que ça se passe bien. Ensuite, je travaille sur le 14 juillet. On est toujours à la recherche d'un artificier. J'attends encore 2 devis. Je vais faire appel à l'OHB, pour voir s'ils peuvent venir. Le Val'Rhone souhaiterait éventuellement participer avec nous, pour la buvette ou autre chose. Pour finir, une commission fêtes et cérémonies aura lieu le 5 juin avant le Conseil.

Intervention de Monsieur le Maire : pour rappel, nous sommes tous membres de la commission fêtes et cérémonies et l'idée est de tous participer. On sait très bien qu'on n'est pas tous, toujours disponible. Concernant le 13 juillet, si et seulement si le Val'Rhone nous accompagne, le feu d'artifice n'est pas annulé. Et comme le feu d'artifice, s'il est annulé pour raison de sécheresse comme on l'a connu l'an dernier, on le saura le matin ou la veille, ça va être compliqué mais il faut partir du principe qu'on l'organise.

Question de David CAZIMAJOU : concernant le 13 juillet, on n'a pas un avoir de l'année dernière puisque l'artificier n'a pas pu le tirer et on n'avait pas payé ?

Réponse de Sylvie DUGAST : il nous prévoit juste 350 € d'artifices.

Réponse d'Olivier GUYON : ce n'est pas un avoir en fait, on n'a pas payé la totalité de la prestation, on a juste payé, je crois que ça doit être de l'ordre de 1000 ou 1200 €. Du fait de l'annulation, il avait été convenu de manière orale avec l'artificier à ce qu'il fasse un geste commercial. Cette année, on l'a recontacté avec Sylvie à plusieurs reprises. Il semblerait que les choses n'étant pas écrites, elles se soient envolées avec le feu d'artifice. Ce qu'il proposait, lui, c'était de nous offrir un bouquet un peu plus conséquent en fin de tirage du feu d'artifice. Mais moi je défie quiconque ici à pouvoir me dire si on a réellement un surplus de 350 € d'artifices. Ça ne va pas être visible pour nous. Ce qu'on souhaitait, c'était avoir une ristourne sur le montant du prix du feu d'artifice. Ils n'ont pas l'air de vouloir valider notre demande. On va donc se diriger vers d'autres prestataires pour avoir un feu d'artifice qui correspond à nos attentes.

Intervention de Monsieur le Maire : Océane n'étant pas là, je vais évoquer la partie urbanisme. La semaine dernière, on a eu une commission urbanisme. Concernant les logements sociaux, on a reçu les 2 protagonistes, en compétition sur le mandat précédent, pour nous proposer des logements sociaux, à savoir la société Ecovivre et Podeliha. Je rappelle que pour ces 2 projets, rien n'a été validé ni signé à ce jour. Ecovivre, pour mémoire, avaient la mission d'occuper les dents creuses sur la commune. Et les seconds, ce sont Podeliha, qui sont propriétaires ou pas

du terrain. On ne sait pas encore parce qu'il y a un problème, pour eux, on est propriétaire du terrain rue Boutilier. Pour démarrer par Podeliha, l'idée sur le mandat précédent, c'était de faire la raquette, c'est-à-dire les 5 logements. De cette façon, on pouvait gérer les habitants en les relogant. On a reçu un courrier du préfet très rapidement après notre élection qui nous a mis en demeure de dire « vous avez jusqu'à 2028 pour construire 68 logements sociaux », c'est-à-dire demain. Ça nous fait donc accélérer un petit peu dans le processus et dans la manière de voir les choses sur les logements sociaux. Le premier point sur les logements sociaux qui a été abordé en Commission, et ce n'est pas un débat puisqu'on débattera ensuite lors d'un prochain conseil municipal mais que vous soyez informés, c'est de se dire on n'a plus le temps aujourd'hui de se dire « on va travailler la raquette ». Aujourd'hui, il faut travailler dans l'entièreté de la zone rue Boutilier, c'est-à-dire qu'il va falloir trouver des solutions et ça va être les démarches dans les semaines à venir avec Podeliha, sachant que c'est un bail emphytéotique, de 50 ans. On arrive à 48 ans et l'échéance elle est de 2028. On a la possibilité de faire les travaux maintenant sur la partie de la raquette. L'idée c'est de mettre le dossier entre les mains de Podeliha une nouvelle fois en leur demandant de faire au plus vite, non pas la raquette, mais de réfléchir sur l'intégralité. Alors, quand on dit l'intégralité, c'est-à-dire qu'on enlève tout, y compris la voirie, et on redessine tout, de manière à avoir un impact où il y aura plus de logements sociaux dans cette zone-là. C'est une zone où il y a des logements sociaux. Bien évidemment, cette démarche-là sera faite et accompagnée. Si Podeliha nous accompagne, avec les riverains, et il y aura une présentation du projet. Mais maintenant, il faut qu'on aille vite. C'est un quartier qui était fait pour des logements sociaux. Il y a plein d'espaces verts derrière les maisons, il y a des espaces verts qui ne servent pas. Il y a des gens qui ont des espaces verts derrière chez eux qui ne sont pas entretenus, donc il y a là un réel potentiel. Combien de maisons on peut faire ? Je ne sais pas. Rien que sur la raquette, on était à 5 logements, on pourrait passer à 18 logements. Je ne sais pas combien on pourrait mettre de logements et il faut que ça reste harmonieux bien évidemment, mais on pourrait faire du R+1, R+2 voire peut être R+3, il faut qu'on en discute tous ensemble. Et le 2^{ème} point, concernant Ecovivre, on a regardé la carte de la commune puis on s'est demandé ce qu'on pouvait faire sans aller mettre des logements par ci par là pour essayer de satisfaire les demandes nécessaires à la loi. La loi SRU, on y est assujetti, mais est-ce qu'on ne peut pas réfléchir d'une manière différente et autrement ? Je disais toujours, il fallait qu'on soit agile, qu'on soit malin. C'est peut-être le moment de se poser les bonnes questions, au début du mandat, on sait qu'on a des échéances. Si on arrive à gérer avec Podeliha, ça va nous laisser peut-être un petit peu d'oxygène pour gérer de l'autre côté. Mais on voit qu'il y a, sur la commune, des terrains qui étaient constructibles à une époque, qui aujourd'hui ne le sont plus. Et aujourd'hui, on a des terrains sur la commune qui sont constructibles mais qui sont inconstructibles par nature puisqu'ils sont en zone inondable où on ne pourra jamais rien faire. Je pense par exemple à la route de Teloché. Il y a un rapport qui dit que les inondations vont aller jusque sur le bord de la route, donc c'est une problématique. On ne va pas mettre des logements sur ce genre de terrain. Route de Mulsanne, il y a des terrains qui ne sont pas du tout en zone inondable, et qui sont peut-être des terrains qui étaient constructibles à une époque. En 2015, ces terrains-là étaient constructibles. Donc peut-être qu'il y a des réflexions à mener. C'est tout le travail qu'on va faire aujourd'hui en se disant qu'il y a peut-être des migrations et ça n'a pas d'impact, entre guillemets, sur la Communauté de communes. Je parle de la Communauté de communes parce que le PLUI, c'est un plan d'urbanisme intercommunautaire et dont les enveloppes par commune sont définies par la Communauté de communes. Aujourd'hui, la commune de Moncé en Belin a une enveloppe. Si demain on veut augmenter notre potentiel constructible, on est obligé de déshabiller une autre commune de la Communauté de communes. Si demain, Écommoy veut agrandir son potentiel constructible, ils vont peut-être demander à Moncé en Belin de leur donner du terrain et on ne va pas forcément être d'accord. C'est donc une

problématique. Qu'est-ce qu'on peut faire, comment on peut travailler en bonne intelligence sur notre territoire, sur notre commune. C'est un exercice qui ne va pas être facile. Et en plus, pour les constructeurs des logements sociaux, c'est plus simple d'avoir un chantier où tout est réuni au même endroit. Bien évidemment, ça pourrait être agrémenté aussi de constructions individuelles puisque tout est lié avec les effectifs dans nos écoles qui sont en baisse, etc. ça donne une image en périphérie du Mans où ces entrées en petite école, sont à la baisse, ce qui n'est pas forcément favorable. Après, c'est l'image de notre pays. On voit bien qu'aujourd'hui le taux de natalité est à la baisse. Pour information, on a toujours 32 000 € d'amende à payer, ce sera tous les ans, c'est acté maintenant. La sous-préfète nous a appelés en mairie pour savoir où nous en étions sur les logements sociaux, quelle était notre politique sachant qu'on était une nouvelle équipe. La réponse était celle-ci, c'est-à-dire que les logements sociaux, on en a besoin, c'est la loi, on doit se conformer à la loi et on fera des logements sociaux. Maintenant, je lui ai dit que les logements sociaux seraient peut-être pensés d'une autre manière. Par contre, je lui ai dit qu'on allait avoir besoin d'aide et elle nous a dit qu'elle était prête à donner toute l'aide dont on a besoin. On a réunion à la préfecture dans 15 jours avec les services de la DDT, de la préfecture. Elle va mettre tous les services pour nous donner un coup de main et on va leur expliquer notre problématique. Au préalable, on va avoir une réunion avec la Communauté de communes. On n'a pas plus de temps, mais on va essayer de faire de manière différente, de façon à ce que l'on puisse proposer ces logements sociaux. Bien évidemment, il faut que les propriétaires soient d'accord, il y a plein de contraintes. Mais il y a certains lotissements, notamment le lotissement des Charmes, il y a une sortie qui donne sur un champ, il y a peut-être des opportunités. À une époque, à Moncé, il y avait une jonction entre la Berthelière et la Route des Bois. Il y a une zone humide, il y a un peu de voirie à faire, mais ça permet de désenclaver la zone qui est derrière la Cours Ariane et qui est une zone qui appartient à la commune. Ça permettrait aussi de négocier avec les investisseurs sur la partie gros œuvre de la SNCF, pour fermer peut-être un passage à niveau de la route du Verger et de faire une passerelle. À l'époque il y avait ces projets-là, mais il y a peut-être des réflexions à mener dans ces cas de figure. Donc on ira à la préfecture. En tout cas, moi j'ai déjà eu une réunion avec le préfet qui nous a dit qu'il était prêt et disponible pour nous aider. On a également reçu quelques politiques, on en reçoit encore cette semaine, notamment Thierry Cozic, qui nous ont dit qu'il ne fallait pas hésiter à les solliciter. Eh bien, on va les solliciter et on les sollicitera. Alors je sais bien, aujourd'hui, c'est peut-être un angle assez optimiste mais je crois et je suis sincèrement convaincu qu'on peut essayer de faire les choses dans ce sens-là. Concernant l'urbanisme, je n'avais pas d'autres sujets. Après, concernant la communication, ça avance bien, en tout cas, le service fonctionne très bien, on voit bien que les filles sont à l'affût de tout ce qui se fait. On est en train de finaliser, d'ailleurs, c'est ce soir minuit la date limite pour remettre tous vos articles pour le bulletin. Le nouveau petit bulletin sympa va sortir. Il sera distribué à partir du 7 juin. Il y a pas mal de sujets. Alors c'est vrai qu'on prend nos marques, on est en place depuis un mois et demi mais je trouve que l'équipe avance bien. Il y a une bonne dynamique, il y a une bonne entente, c'est très important. On a besoin de tout le monde et il n'y a pas d'exclusion, on peut bosser tous ensemble. Notre objectif commun à nous tous, c'était le devenir de notre commune et notre vision, en tout cas la mission que j'ai moi, c'est de pouvoir projeter la commune sur les 10 prochaines années, c'est notre rôle. On voit des communes aux alentours qui se développe. On a des belles communes, on est en périphérie du Mans, pourquoi pas nous ? On n'a pas les mêmes richesses mais pourquoi pas nous ? J'aimerais bien qu'on fasse ces points régulièrement avec vous pour vous tenir informés. C'est important que vous soyez informés de tout ce qui se passe. Claude, je me souviens des propos que tu me tenais en disant « on ne sait pas ce qui se passe d'un conseil à l'autre, on n'a pas d'informations ». Au maximum, on va essayer de communiquer. Alors, on ne peut pas communiquer tous les jours, mais on va essayer de communiquer. Il y a les commissions, il va y avoir les comptes rendus de

commissions, que ce soit vivant, que ce soit dynamique avec tout le monde et que tout le monde puisse participer. Il n'y a pas d'exclusion, on bosse tous ensemble et l'idée c'est qu'on avance tous ensemble.

Réunions du Conseil Municipal

Vendredi 5 juin 2026 à 20 heures

Lundi 6 juillet 2026 à 20 heures

Lundi 7 septembre 2026 à 20 heures

Lundi 5 octobre 2026 à 20 heures

Lundi 9 novembre 2026 à 20 heures

Lundi 7 décembre ou mercredi 9 décembre 2026 à 20 heures

Question de Séverine GESBERT : *je voulais revenir sur tout ce qui était animation. Les 24 Heures du Mans, il y a quelque chose de prévu, de la décoration ? Il y a quand même beaucoup de monde qui passe sur Moncé et on trouve ça dommage qu'il n'y ait pas plus d'animation.*

Réponse de Monsieur le Maire : *les 24 Heures du Mans, c'est un sujet. On l'a déjà abordé en campagne. Il y a 4 communes sur lesquelles le circuit passe : Le Mans, Mulsanne, Arnage et Moncé. On parle de Arnage, on parle de Mulsanne, on parle du Mans, mais jamais de Moncé. Moncé, pour moi, je la traduis un peu comme la grande timide. Il y a plein de choses, la voie de chemin de fer qui passe en plein milieu du village par exemple, les autres n'en voulaient pas, nous on a tout pris. Au bout d'un moment, il faut que ça change. Cette année c'est un peu trop tôt pour faire une animation pour les 24 Heures du Mans mais peut être sur Le Mans Classic qui viendra tous les ans maintenant. Alors, il y aura de la décoration, comme chaque année, mais pour les animations, on n'a pas eu le temps de bosser dessus, mais c'est vraiment un sujet sur lequel j'aimerais qu'on travaille. On doit sortir un petit peu la tête de l'eau à l'occasion des 24 Heures du Mans, Moncé, c'est la belle oublié où à chaque fois, les gens passent et il ne se passe rien. On avait essayé avec Moncé Anim'. La difficulté c'était le manque de bénévoles pas le manque d'idées, il y a plein de choses à faire. Mais c'est aussi à nous d'aller à l'ACO pour discuter. Je serai avec les gens de l'ACO mercredi prochain pour discuter un petit peu avec eux, leur parler de Moncé en Belin, que c'est une commune où le circuit passe. Et ils le savent très bien d'ailleurs, puisque l'autre jour on discutait avec Thierry Cozic. Il se moquait de nous en disant qu'il avait un beau virage de Moncé dans son bureau, qui était le virage d'Arnage, mais qu'on lui a dit non, c'est le virage de Moncé quand même.*

Question de David CAZIMAJOU : *Moncé Anim' existe toujours ? L'association n'est pas radiée ? Il reste peut-être de l'argent ?*

Réponse de Monsieur le Maire : *je ne sais pas si Moncé Anim' existe toujours. En tout cas, il n'y a plus de réunion, mais c'est quelque chose qui pourrait être relancé. En tout cas, récupérer le nom puis redémarrer quelque chose, ça c'est important. Il reste peut-être de l'argent, j'en ai aucune idée, il faudrait que j'échange avec le Président.*

Question d'Annie FRIMONT : *on a eu le CA du Val'Rhone et Marie nous a posé la question sur la licence IV. As-tu vu quelque chose avec Jean-Luc ?*

Réponse de Monsieur le Maire : la licence IV est toujours propriété de la commune. Elle expirera le 2 septembre 2026. Il faut donc absolument qu'on fasse quelque chose, qu'on l'utilise avant le 2 septembre 2026, sinon elle est perdue puisque c'est 5 ans sans utilisation.

Intervention d'Annie FRIMONT : je pense qu'Irène l'avait donné ou prêté au Val'Rhonne, il y avait eu quelque chose. Au niveau de l'accueil, il fallait que le Val'Rhonne change d'identité. C'est ça qu'on nous a dit.

Intervention de Monsieur le Maire : je n'ai pas d'information par rapport à ça ni comment ça peut être géré. Mais en tout cas, demain, s'il y a une association sur la commune qui veut utiliser la licence IV juste pour une journée et que ça permette de la relancer pour 5 ans... Il faut se pencher sur le sujet. Il faudra qu'on regarde avec Sylvie. Utiliser la licence IV une fois l'année permet de la garder valide.

Intervention de David CAZIMAJOU : il faut avoir le diplôme pour l'exploiter. Le miens expire bientôt.

Question d'Annie FRIMONT : Sylvie, as-tu vu pour le ménage ?

Réponse de Sylvie DUGAST : concernant le ménage au Val'Rhonne, la question qu'on se posait c'est quand il y a des soirées le weekend, les associations prennent une femme de ménage, et le lundi matin la femme de ménage revient faire le ménage. Par exemple, vendredi dernier, le Val'Rhonne n'a pas servi du tout. Vendredi matin, j'ai été appelée par la femme de ménage puisqu'il y avait un problème d'alarme, elle a fait le ménage : Val'Rhonne, bibliothèque etc. Et lundi matin, elle refaisait le ménage au Val'Rhonne.

Intervention de Monsieur le Maire : c'est un sujet que nous allons revoir en interne.

Question d'Annie FRIMONT : pourrait-on avoir la liste des élus qui distribuent les bulletins ?

Réponse de Monsieur le Maire : sincèrement, aujourd'hui, on n'a pas encore travaillé sur ce sujet-là. On l'a abordé un peu pendant notre campagne parce qu'il fallait qu'on avance, mais là, il faut qu'on le bosse tous ensemble. Nous pourrions peut-être prendre un peu de temps pendant la commission fêtes et cérémonies pour aborder ce point. Il faudrait le distribuer avant les 24 Heures du Mans.

Intervention de Sylvie DUGAST : l'idée était de distribuer le livret du Val'Rhonne en même temps.

Question de David CAZIMAJOU : on ne va pas avoir celui de la Communauté de Communes à distribuer aussi ? Il faudrait qu'on fasse la distribution en même temps.

Réponse de Monsieur le Maire : je ne sais pas s'il y a quelque chose de prévu à la Communauté de communes mais effectivement, se serait bien de pouvoir faire la distribution en même temps, je suis d'accord avec toi David.

Question de David CAZIMAJOU : il y a la braderie organisée en même temps que les 24 Heures Foot. Il va peut-être falloir garder quelques places sur le parking du Val'Rhone pour la braderie car si les 24 Heures Foot prennent le parking du Val'Rhone ... Se serait dommage que les gens ne puissent pas se garer pour aller à la braderie.

Intervention de Monsieur le Maire : ça dépendra aussi des conditions météorologiques parce que si elles ne sont pas bonnes, ils n'auront pas accès aux champs. Je crois qu'ils ont accès à des champs maintenant en contrebas, le long du Rhonne, qui permet de faire une jauge importante en termes de places pour les voitures mais pas si c'est humide. Fin juin, en principe, les fenaisons seront faites, donc il y a peut-être des terrains qui pourraient être disponibles. Il faudrait demander, par exemple, au terrain de Madame Brou qui est sur la route des Renaudes, qui avait été utilisé pour Moncé Anim'. Ça peut être des zones de repli qui permettraient d'avoir un confort au niveau parking, mais c'est sous réserve d'avoir un printemps. Là, en ce moment, ce serait compliqué.

Intervention de David CAZIMAJOU : il faut féliciter le foot, qui est monté en R2 ce weekend.

Intervention de Monsieur le Maire : c'est une bonne nouvelle pour le territoire, je leur ai envoyé un message aujourd'hui. C'est attractif et dynamique pour le territoire, tout comme la montée du Mans. Je vous remercie pour votre participation. On se donne rendez-vous le 5 juin, ou avant pour les commissions. Bonne soirée.

Séance clôturée à 22h15

Après le Conseil Municipal,

Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 05 juin 2026 :

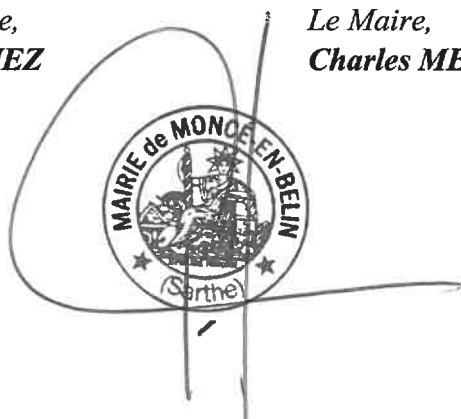
Sans observation

Fait à Moncé-en-Belin, le 08 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Chiraz FRANCHEQUEZ



Le Maire,
Charles MESNIL



Publié le 12 juin 2026